

2. Les approvisionnements nord-américains de matières grasses et d'huiles ne suffisent pas à fournir la matière brute qu'il faut pour produire le savon qu'il faudrait utiliser pour remplacer les détersifs. La production annuelle de suif (ce qui est la matière brute essentielle pour la fabrication du savon) est de l'ordre de cinq milliards de livres. Pour produire du savon en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de notre pays, il faudrait utiliser plus de la moitié de ces stocks. Cela aurait sur l'alimentation des hommes et des animaux des effets graves.

Il y a environ huit ans la *Procter & Gamble* a commencé des recherches intensives sur les autres succédanés dont on a parlé: les polyélectrolytes. Nous avons démontré que ces agents pouvaient avantageusement remplacer le phosphate et qu'ils pouvaient être utilisés dans les détersifs en offrant toutes les garanties de sécurité. Nous sommes titulaires de brevets canadiens et américains qui ont consacré notre travail et dans lesquels sont décrites les formules que nous avons découvertes et où entrent les agents dont nous parlons. Cependant, ayant procédé, comme nous le faisons normalement, à des essais pratiques en environnement, nous avons constaté que ces agents ne se dégradent pas dans le milieu ambiant. Autrement dit, ils resteraient actifs dans nos lacs ou nos rivières. C'est dire qu'ils risqueraient d'avoir des effets nocifs sur la faune ou la flore aquatiques. Si l'eau était du reste utilisée pour la consommation humaine, elle pourrait avoir des effets également fâcheux sur l'homme. Nous avons d'autre part découvert que lorsque l'on modifie la structure de ces produits polyélectrolytes pour les rendre dégradables, ils perdent de leur pouvoir nettoyant.

En somme, et malheureusement, en ce qui concerne ces agents, il s'agit d'un cas où le rendement est d'autant meilleur que la capacité de dégradation est plus mauvaise. C'est pourquoi nous en avons conclu qu'ils ne sauraient remplacer les produits actuellement utilisés dans nos détersifs.

Je termine. En recherchant et en faisant les essais de nouveaux produits, nous devons nous souvenir que chaque fois que nous remplaçons un des agents qui entrent dans la préparation de nos détersifs, nous nous trouvons à introduire de vastes quantités de nouveaux produits dans l'environnement. Ce produit finit par se retrouver dans les nappes d'eau souterraines et même, en définitive, dans la plupart des régions, dans l'eau potable. Nous devons nous assurer que ce nouveau produit n'aura pas d'effets nocifs sur la santé des utilisateurs ni sur celle de leurs enfants, ni sur celle de l'écologie de notre pays. Nous devons procéder avec soin. Il faut multiplier les essais. C'est à nous, et à nous seuls, que l'on fera porter la responsabilité morale, éthique ou financière des dommages qui pourraient résulter d'une intervention hâtive.

Messieurs, nous avons essayé de vous expliquer le rôle extrêmement vital que jouent les phosphates, à

l'heure actuelle, dans le rendement de nos produits. Nous vous avons dit, en indiquant d'ailleurs nos raisons, que notre compagnie entend faire disparaître complètement les phosphates de nos détersifs dès que la chose nous paraîtra techniquement possible. Nous avons cherché à analyser pour vous certains des effets fâcheux que pourrait avoir sur la santé et l'hygiène dans notre pays une action précipitée qui nous obligerait à diminuer davantage la teneur en phosphates de nos détersifs avant que nous ayons pu découvrir des produits de remplacement dont l'efficacité aurait été prouvée. Nous avons essayé de vous faire comprendre l'étendue des efforts que notre société déploie pour découvrir ces succédanés.

Je suis un scientifique. A ce titre, je ne saurais trop appuyer ce que M. Williams vient de vous dire. En effet, il ne faudrait, en aucune manière, que l'application d'une réglementation arbitraire, aux termes de la partie III de la Loi sur les eaux du Canada, nous oblige à prendre des initiatives qui soient à la fois dépourvues d'un caractère pratique et pleines de danger pour l'économie tout entière. Comme M. Williams vous l'a fait remarquer, nous estimons qu'il est absolument essentiel qu'avant qu'une réglementation devienne loi, les conséquences qu'elle peut avoir sur tous les secteurs de l'économie intéressée soient préalablement soumis à une étude impartiale, objective, confiée à des spécialistes de la question. C'est à votre Comité, et au Parlement canadien dans son ensemble, qu'il importe de déterminer si les modalités à retenir en ce qui concerne une révision aussi impartiale et objective doivent être recherchées du côté d'un office de révision ou d'une autre façon.

Messieurs, nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions que vous voudriez bien nous poser.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Krumrei.

J'invite maintenant M. Lillico, président de l'*Electrical Reduction Company of Canada Ltd.*, à prendre la parole.

Monsieur L. G. Lillico, président de l'*Electrical Reduction Company of Canada Ltd.*: Monsieur le président, honorables séanteurs, c'est pour moi un grand privilège de témoigner aujourd'hui devant votre éminente assemblée, en tant que représentant de l'*Electrical Reduction Company of Canada Ltd.*

Je ne voudrais pas abuser de votre temps en vous faisant un exposé préliminaire sur ma société. Je l'ai déjà fait dans un document qui était joint à ma lettre au Sénat du 8 juin dernier. Je n'ai pas non plus l'intention d'aborder les nombreuses implications que comportent les recommandations qui sont actuellement faites pour réduire la teneur en phosphate des détergents à usage domestique. Néanmoins, je suis prêt à répondre à toutes vos questions.